

LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET
LES FLUX TRANSFRONTIÈRES DE DONNÉES DE CARACTÈRE PERSONNEL

Je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est ici donnée d'annoncer que le Canada a l'intention de se joindre, dans un avenir très proche, aux autres pays membres qui ont déjà adhéré volontairement aux "Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel". Ces Lignes directrices constituent une réalisation majeure de l'OCDE dans un domaine nouveau et d'abord difficile. Traitant de questions d'orientation en grande partie inédites, elles ont rallié des nations ayant des systèmes culturels et juridiques fort différents, et se sont attaquées à un problème délicat, dont l'importance ne cesse de croître au niveau international.